



SIAEP DU LECTOIROIS

**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 24 MARS 2022**

Etaient présents :

Philippe BLANCQUART, Marie-Hélène LAGARDERE, Chantal LABAN, Daniel BOUNET, Karine MANEN, Cyril TASSO, Philippe DE LACVIVIER, Marie-José GASNIER, Caroline QUINART, Benoît DUGOUJON.

Etaient absents ou excusés :

Xavier BALLENGHIEN, Thomas CARAYON, Marie-Paule SOMMABERE, Pierre DULONG, Jérôme LABAT, Christian BOUCHER, Rémy WILK, Michel SABATIER, Claude TUO.

Nombre de délégués présents : 10
Absents : 9

Philippe BLANCQUART, Président, rappelle les règles de quorum en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022 en vertu de la Loi Vigilance sanitaire (tiers des membres présents). Le quorum étant atteint, il remercie les délégués pour leur présence, ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

Philippe DE LACVIVIER est désigné Secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 7 décembre 2021

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 7 décembre 2021. Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance précédente.

Débat d'orientations budgétaires

Philippe BLANCQUART rappelle les obligations réglementaires applicables aux collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants fixant les modalités d'organisation du Débat d'Orientations Budgétaires. Ce débat doit faire état des engagements pluriannuels de la collectivité, de son endettement et doit présenter les objectifs concernant les évolutions des dépenses réelles de fonctionnement et de son besoin de financement.

Le Président rappelle que le budget est établi en HT conformément aux dispositions en matière de TVA .

Nadine de GRENIER ajoute que ces dispositions entrées en vigueur par instruction du 1^{er} août 2013 de la Direction de la législation fiscale (issue de la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010) imposent aux Collectivités l'assujettissement à la TVA dès lors qu'elles exercent un service public en délégation.

Nadine de GRENIER présente ensuite le débat d'orientations budgétaires dont le rapport a été remis à chaque délégué.

Benoît DUGOUJON demande si le montant des travaux projeté ne subira pas une augmentation compte tenu de la hausse des prix des matières premières constatées actuellement eu égard à la crise économique.

Philippe BLANCQUART répond que les prix du marché figurant au bordereau des prix unitaires ne peuvent pas être impactés puisqu'ils ont été négociés. Céline ADAM ajoute que le marché prévoit néanmoins une formule de révision des prix et qu'à l'occasion de cette révision de prix (obligatoire) une hausse significative pourrait être constatée, peut-être de l'ordre de 3 à 4%.

Benoît DUGOUJON demande si le SIAEP peut assumer financièrement ces augmentations. Céline ADAM répond que la situation financière du Syndicat est systématiquement étudiée avant la signature de nouveaux bons de commande. En outre, les opérations projetées issues de l'Appel à Projets sont généralement réalisées sur deux exercices comptables ce qui laisse une marge de manœuvre en cas d'imprévu.

Marie-Hélène LAGARDERE demande en quoi consiste la mise en sécurité des réservoirs. Céline ADAM répond qu'il s'agit d'installer sur 4 réservoirs des détecteurs d'intrusion notamment au niveau de la cuve, de poser des filets protecteurs au niveau des escaliers, d'améliorer les garde-corps en place et de mettre en place des colonnes sèches pour faciliter les opérations de nettoyage des réservoirs. Elle ajoute que l'étanchéité de la cuve et la toiture du réservoir sur tour de Banel à Lectoure doivent être refaites, ainsi qu'une partie du génie civil extérieur du réservoir de Marsolan.

Prix de l'eau 2022

Au terme du DOB et afin de réaliser au plus juste le BP 2022, Philippe BLANCQUART propose de maintenir le prix de l'eau pour l'exercice 2022 selon la clé de répartition suivante :

- Part fixe : 62 € par an et par abonné ;
- Part variable : 0.80 € par m³ consommé.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité accepte cette proposition.

Point d'avancement des travaux

Céline ADAM informe les membres présents de l'avancement des travaux suivants :

- 1) **Hameau de Reillas, à Marsolan** : il est rappelé que le linéaire de canalisation sur ce site figurait en criticité rouge dans le rapport du Schéma Directeur. En raison de la météo, de la crise sanitaire et de la présence de roche, ces travaux n'ont pas pu être terminés dans les temps. La dernière partie du tronçon objet des travaux a été réalisée en servitude dans un champ longeant la route départementale n°7 puis en accotement de voirie départementale dans le respect des prescriptions du gestionnaire de la voirie départementale. Ces travaux devraient être terminés début avril 2022.
- 2) **Gimbrède, lieu-dit « Ranquine »** : ces travaux, qui devraient débuter mi-avril 2022, ont pour objectif de supprimer les insuffisances hydrauliques subies par les habitations situées en point haut. Plusieurs solutions ont été envisagées mais la mise en place d'une antenne spécifique dotée d'un surpresseur a finalement été retenue. Philippe BLANCQUART ajoute qu'un raccordement avec le réseau d'Astaffort avait été envisagé mais que cela n'est techniquement pas réalisable. Il indique qu'il assistera à la prochaine réunion de chantier. Céline ADAM précise que seulement 5 maisons réparties sur ce linéaire sont concernées mais qu'il était nécessaire d'effectuer ces travaux pour résoudre ce problème récurrent. Marie-Hélène LAGARDERE demande s'il s'agit de coupures d'eau. Céline ADAM répond qu'il s'agit d'un problème de pression et de débit extrêmement faibles.

- 3) **Réservoirs Lectoure Banel et Marsolan** : Céline ADAM informe les membres présents que la SAUR effectue les travaux de mise en sécurité mais qu'une consultation sera être lancée pour les travaux de reprise structurelle des deux réservoirs. Il sera notamment nécessaire d'isoler le réservoir sur tour de Banel pour effectuer les travaux qui ne pourront être engagés qu'à l'automne prochain afin d'éviter d'impacter les fortes demandes d'eau en période estivale. Céline ADAM ajoute que le réservoir de Banel est situé dans une zone de protection au titre des abords de monument historique ainsi qu'une zone « sites patrimoniaux remarquables » impliquant le dépôt d'une déclaration préalable de travaux qui devra probablement être instruite par l'Architecte des Bâtiments de France. Elle indique que toutes ces démarches prennent du temps et ajoute que des diagnostics ont également dû être réalisés (diagnostic structurel des bétons, recherche d'amiante).
Caroline QUINART demande s'il est possible de visiter le réservoir de Banel. Philippe BLANCQUART répond que cela peut être organisé lors de son nettoyage qui est effectué tous les 6 mois. Il ajoute que la visite de l'Usine est également prévue. Céline ADAM poursuit en présentant le projet de travaux du réservoir de Marsolan qui concernent la reprise du Génie Civil extérieur et le remplacement de fenêtres en mauvais état. Elle rappelle que des aides financières seront versées dans le cadre de l'Appel à Projets « réhabilitation des réservoirs ».
- 4) **Gazaupouy lieu-dit « Claoué »** : Céline ADAM explique que ces travaux résultent des dégradations causées à la voirie par les intempéries subies en 2021. En effet, le chemin s'est rapidement détérioré, obligeant la commune à réaliser de lourds travaux d'enrochement nécessitant le déplacement de la canalisation d'eau potable. Une canalisation temporaire (sauterelle) a été mise en place dans l'attente de la réalisation de cet enrochement. La pose de la nouvelle canalisation d'eau potable sera effectuée en pied du nouvel enrochement.

Céline ADAM indique ensuite que les travaux en cours sur la Commune de Pouy Roquelaure sont pratiquement terminés et que ceux prévus sur la commune de Lectoure dans le quartier de la Cité Bagatelle devraient démarrer cette année, une nouvelle Maîtrise d'œuvre ayant été retenue par la Commune. Des travaux au niveau du lieu-dit « Ourtigué » à Saint Mézard sont également programmés pour remédier à une insuffisance hydraulique. En ce qui concerne le remplacement de canalisation de Castéra-Lectourois vers Saint Martin de Goynes, il s'agit d'une suite logique du 1^{er} Appel à Projets dont le linéaire était classé en criticité rouge sur le Schéma Directeur. Ces travaux commenceront si possible en fin d'année.

Questions diverses

Le Président remercie l'équipe du SIAEP pour le travail accompli.

Chantal LABAN fait part d'une fuite d'eau constatée à l'ancienne station de pompage de Saint Mézard. Benoît DUGOUJON indique que la borne incendie située sur la Commune de Sainte Mère route de Sempesserre est restée ouverte tout le week-end et qu'il a été dans l'obligation de fermer l'eau.

Philippe BLANCQUART répond qu'il a exprimé son mécontentement auprès de la SAUR et a fait un point avec leurs services et notamment avec Fabrice MAGIMEL référent du SIAEP. Il indique qu'il a également rencontré le personnel de la SAUR et que davantage d'informations sont maintenant communiquées au SIAEP. Il précise qu'il est très important que les abonnés soient prévenus en cas de coupures d'eau ou de dysfonctionnements et s'étonne que la fuite sur Saint Mézard et le problème de la borne à incendie restée ouverte à Sainte Mère n'aient pas fait l'objet d'un retour de la part de la SAUR. Céline ADAM précise que Fabrice MAGIMEL était en congés ces derniers jours et que cela pourrait expliquer cette absence d'information sans toutefois l'excuser.

Caroline QUINART demande si la mise en demeure du Préfet sur la qualité de l'eau a été réceptionnée. Philippe BLANCQUART rappelle le contexte et la situation de tous les syndicats d'eau potable du Gers, qui devraient être mis en demeure par le Préfet dans le cadre des dépassements de norme constatés sur certains pesticides tels que le ESA-Métolachlore. Actuellement ce métabolite est classé comme pertinent, ce qui implique une concentration à respecter de 0,1 µg/ L en sortie d'usine de traitement. Or, l'eau brute de la rivière Gers, utilisée pour produire l'eau potable, dépasse régulièrement des concentrations de 2 µg/L rendant très

difficile l'abattement de cette molécule. Le Président précise qu'à ce jour aucun courrier de mise en demeure ne nous est parvenu. Céline ADAM ajoute que l'usine de production de Lectoure est compacte et qu'il est très compliqué d'y ajouter des modules de traitement sans perturber tout le système. Elle précise que suite à un recadrage effectué auprès de l'ARS, le SIAEP est désormais destinataire des mails qui étaient initialement envoyés uniquement aux concessionnaires dans le cadre de ce dossier. Benoît DUGOUJON demande si la SAUR pourrait faire des travaux pour résoudre ce problème sans en parler au Syndicat. Le Président répond que non. De plus, suite à la parution d'un rapport d'étude qui doit être publié prochainement, les normes à respecter sont susceptibles d'évoluer. Si ce métabolite n'était plus classé comme pertinent, il n'y aurait pas lieu de lancer de lourds travaux d'investissement. Il est donc préférable d'attendre et de se concentrer sur le volet préventif en partenariat avec les agriculteurs.

Benoît DUGOUJON pense que des pics de concentration sont constatés selon les saisons. Le Président déplore l'absence de la chambre d'agriculture aux réunions qui se tiennent sur cette problématique. Caroline QUINART précise que des associations se battent pour faire interdire l'utilisation de ce produit. Philippe BLANCQUART ajoute que ce sont les syndicats de distribution d'eau potable qui sont visés alors qu'ils ne sont pas à la source du problème. Il indique que la Police de l'Eau devrait également intervenir.

Marie-Hélène LAGARDERE conclut que des actions de prévention devraient être mises en œuvre sur les pratiques agricoles, qui par ailleurs évoluent, pour générer une prise de conscience environnementale.

Daniel BOUNET demande où en est le projet d'installation des antennes d'équipements de communications électroniques prévues sur le château d'eau de Castéra-Lectourois.

Céline ADAM répond que le dossier technique a été modifié par l'opérateur suite à l'impossibilité d'installer les antennes sur le toit de l'ouvrage. Un nouveau dossier technique vient d'être communiqué au SIAEP qui le présentera lors du prochain comité syndical. Il a de plus été demandé à l'opérateur de planter une haie champêtre pour masquer en pied de château d'eau les armoires techniques, peu esthétiques. Daniel BOUNET indique que Castéra-Lectourois est en zone blanche et qu'il est important que ce dossier avance. Céline ADAM répond que le nouveau dossier vient d'être communiqué au SIAEP du Lectourois mais qu'il a déjà fait l'objet d'échanges techniques. En outre, il est important que l'intégrité du réservoir soit préservée et que les équipements associés aux antennes soient bien intégrés dans le paysage.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée.

Le Président, Philippe BLANCQUART

